

N° 02/03.2015

PRÉAVIS N° 02/03.2015

COMPTES DE L'EXERCICE 2014

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis composée de :

- Madame Carine Tinguely, Messieurs Richard Bouvier, André Cegielski, Michel Pansier, Olivier Jeanneret, M. Raymond Chatelan excusé,

s'est réunie le mardi 31 mars 2015 à la "Salle des commissions", ch. du Penguey 1 B, à Saint- Prex, en présence des personnes suivantes :

Pour le CODIR :

- Messieurs Daniel Buache, Eric Züger et Florian Châtelain.

Pour la PRM :

- le Capitaine Martin de Muralt, chef de corps, et le Premier-Lieutenant Hervé Baer, chef des services généraux.

Nous les remercions de leur disponibilité et des renseignements, commentaires et précisions apportés lors de cette séance.

Les suppléants ont aussi participé, à titre informel et voix consultative, à cette séance.

## 2 SITUATION

Les comptes de l'exercice de l'année 2014 correspondent au fonctionnement sur une année entière de l'Association de communes, au complet avec 6 communes, de la Police Région Morges (PRM).

Dans la première partie du préavis nous trouvons de nombreux tableaux comparatifs et commentaires détaillés, qui facilitent grandement la compréhension des différents comptes.

### 3 ANALYSE

#### 3.1 COÉFFICIENT DE PONDÉRATION

Le tableau est inchangé depuis la création de PRM.

#### 3.2 HABITANTS AU 31 DECEMBRE 2014

#### 3.3 RÉPARTITION 2014

En comparant avec le tableau de répartition 2013, 2<sup>e</sup> semestre, nous constatons une légère augmentation de 190 habitants, répartis selon le tableau ci-dessous :

Communes	2013	2014	Différence
Buchillon	648	616	- 32
Lussy-sur-Morges	645	653	+ 8
Morges	15'228	15'401	+ 173
Préverenges	5'190	5'184	- 6
Saint-Prex	5'437	5'447	+ 10
Tochenaz	1'775	1'812	+ 37
<b>Total</b>	<b>28'923</b>	<b>29'113</b>	<b>+ 190</b>

#### 3.4 SUIVI DES COMPTES POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS LA CRÉATION DE LA PRM

Nous devons constater que nous nous approchons progressivement chaque année écoulée du montant du préavis de fondation en 2012, toutefois, en restant dans le cadre prévu.

Pour les tâches de Police, nous constatons que le coût moyen par habitant se monte à CHF 196.37 en 2014 (CHF 185.22 en 2013, CHF 176.01 en 2012, CHF 231.41 dans le préavis d'adhésion à la PRM, début 2012).

#### 3.5 CALCUL DE LA RÉPARTITION DE CHAQUE COMMUNE SUR LES COMPTES 2014

La différence entre 2013 et 2014 provient du fait que pour les communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges, leur participation n'a été prise en compte que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, date de leur adhésion à la PRM. Par conséquent, cela affecte également le coût moyen par habitant mentionné ci-dessus.

#### 3.6 TÂCHES DÉDIÉES PAR CONTRATS DE DROIT ADMINISTRATIF

Le tableau au bas de la page 5/12 explique clairement les charges, recettes et différences.

#### 3.7 RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS PAR COMMUNE INCLUANT LES TÂCHES CONTRACTUELLES

Le tableau au début de la page 6/12 explique les répartitions du service de police, les tâches contractuelles et la participation totale par commune.

### 3.8 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2014

Les comptes de l'exercice 2014, pour l'ensemble de la PRM, sont sensiblement inférieurs au budget 2014 de - CHF 470'062.00.

Les comptes du service de Police sont sensiblement inférieurs au budget 2014 de - CHF 231'870.00. Ceci malgré quelques comptes qui présentent des augmentations remarquables :

- cpte 60000.3155.02 Achat véhicules de police + CHF 72'197.00 ;
- cpte 60000.3184.00 Frais de contentieux et de poursuites (amendes) + CHF 44'130.00 ;
- cpte 60000.3185.00 Prestations services transversaux "informatique" Poste de travail + CHF 7'632.00 ;
- cpte. 60000.3185.07 Etudes Nouvel hôtel de Police + CHF 10'375.02.

Pour la plupart de ces comptes vous avez les explications détaillées en pages 7/12 et 8/12 du préavis.

Ces augmentations sont compensées par les nombreuses diminutions sur les autres comptes et par la recette du compte 60000.4801.00 Prélèvement au fonds de réserve pour les investissements futurs.

Les comptes des tâches contractuelles sont sensiblement inférieurs au budget 2014 pour les communes de Morges, Saint-Prex et Tolochenaz. Par contre, en augmentation pour les communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges, car aucun montant n'était prévu dans le budget 2014.

## 4 APPRÉCIATION

En se référant aux notes, remarques, observations et conclusions de l'organe de révision des comptes **PwC** (PriceWaterhouseCoopers), la Commission de gestion peut donc valablement statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Les comptes du service de Police pour l'exercice 2014 présentent des charges et des recettes équilibrées, puisque les dépenses et recettes sont compensées pour chaque commune partenaire.

Nous pouvons constater qu'il nous est présenté, pour l'année écoulée, une diminution des montants facturés aux communes partenaires, par rapport aux montants acceptés dans le budget 2014.

Cette diminution provient essentiellement de quelques comptes en diminution de charges.

Les comptes 2014 laissent apparaître que les lignes fixées pour les tâches communes dans le budget 2014 sont respectées.

Les surplus encaissés lors de la facturation des acomptes 2014 seront remboursés auprès de chaque commune partenaire, afin que les comptes communaux respectifs reflètent l'exactitude des charges de fonctionnement.

La commission tient à relever qu'en regard de l'exercice écoulé :

- une saine gestion vient lever la crainte qu'une régionalisation sécuritaire voulue et qui réponde aux attentes souhaitées, ne soit pas une charge non contrôlée et en surcoût ;
- que les liens tissés avec tous les partenaires sont bénéficiaires à une saine gestion sécuritaire et financière.

## 5 COMMENTAIRES ET REMARQUES

Commentaires et remarques de la Commission de gestion :

### 5.1 COMPTE DE BILAN, COMPTE NO 910 DISPONIBILITÉS

La commission relève que les liquidités de la PRM sont passées de CHF 3'014'262.74 au 1<sup>er</sup> janvier 2014, à CHF 861'756.06 au 31 décembre 2014.

Ceci est vraisemblablement dû aux demandes d'acomptes aux communes mieux évaluées.

## 6 AMENDEMENT

La commission des finances, d'entente avec le Comité de direction, vous propose l'amendement suivant :

- Remplacement des conclusions du préavis N° 02/03.2015 par les conclusions spécifiées dans ce rapport sur les comptes de fonctionnement de l'exercice 2014.

Ceci pour être en adéquation avec l'avis de droit auprès de Mme la Préfète, concernant la procédure et la responsabilité des décisions à prendre dans le cas de figure de notre Association de communes Police Région Morges.

Il en ressort qu'il est impératif que deux autorités différentes n'adoptent pas une même décision et qu'il est nécessaire :

- d'adopter les comptes des activités communes ;
- de prendre acte des comptes pour les tâches par contrat de droit administratif avec mention de l'inventaire des charges et revenus des tâches par contrat de droit administratif pour chaque commune.

## 7 CONCLUSION

Les surplus encaissés lors de la facturation des acomptes 2014 seront remboursés auprès de chaque commune partenaire, afin que les comptes communaux reflètent l'exactitude des charges de fonctionnement.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2014 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2014 représentant des charges à hauteur de CHF 10'495'330.36 et des recettes pour un montant de CHF 4'778'435.38. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 5'716'894.98, entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2014 représentant des charges à hauteur de CHF 4'347'608.28 (14'842'938.64 - 10'495'330.36) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
  - CHF 2'650'910.94 (charges), CHF 3'329'345.99 (revenus) pour la Commune de Morges ;
  - CHF 246'847.95 (charges), CHF 70'815.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
  - CHF 19'266.30 (charges), CHF 16'960.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
  - CHF 200.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;
  - CHF 3'292.00 (charges), CHF 990.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.Le vote de chaque commune étant réservé ;
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2014 ;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2014 ;

au nom de la commission  
le président-rapporteur

André Cegielski

### Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 26 mai 2015.

Annexe(s) : Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2014



***Association de communes  
Police Région Morges  
Morges***

***Rapport de l'organe de révision  
au Conseil intercommunal  
sur les comptes annuels 2014***



## ***Table des matières***

---

1. Mandat.....	2
2. Analyse du Bilan.....	3
2.1 Bilan.....	3
3. Remarques et observations concernant les comptes.....	5
3.1 Remarques et observations concernant les comptes 2014.....	5
3.2 Suivi des remarques et observations concernant les comptes 2013.....	5
4. Liste des vérifications effectuées.....	6
4.1 Approche d'audit générale.....	6
4.2 Principales vérifications effectuées sur le bilan et le compte de fonctionnement.....	6
Bilan.....	6
Compte de fonctionnement.....	6
5. Opinion.....	7



## 1. Mandat

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'association de communes Police Région Morges (PRM) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Nous avons exécuté nos contrôles conformément aux directives pour l'organe de révision des comptes communaux, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.

Notre opinion confirme que nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes avec la loi sur les communes du 28 février 1956 et le règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nos travaux ont été effectués du 23 au 27 mars 2015 et nous vous présentons, ci-après, les constatations essentielles que nous avons faites sur la base de nos travaux à propos de la présentation des comptes.

Nous établissons ce rapport en toute bonne foi, sur la base des pièces et renseignements qui nous ont été fournis ainsi que sur la base des contrôles effectués. Nous formulons toutefois les réserves d'usage pour le cas où des éléments importants susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations et restons à votre disposition pour toute question relative à nos contrôles.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet

Frédéric Coquoz





## 2. Analyse du Bilan

### 2.1 Bilan

Nous vous présentons ci-dessous, une synthèse du bilan au 31 décembre 2014, ainsi que nos commentaires sur les montants significatifs pour l'exercice.

Bilan au 31 décembre		2014	2013	Variation	
<b>Actif</b>					
<b>Patrimoine financier</b>					
910	Disponibilités	1'291'977	3'014'263	-1'722'286	1
911	Débiteurs et comptes courants	100'130	288'745	-188'614	2
913	Actifs transitoires	1'102'772	1'021'656	81'115	
914	Investissements	212'674	260'168	-47'495	
<b>Total de l'actif</b>		<b>2'707'553</b>	<b>4'584'832</b>		
<b>Passif</b>					
920	Engagements courants	1'137'416	2'057'497	-920'081	3
925	Passifs transitoires	1'222'388	2'101'994	-879'606	4
928	Fonds de réserve	347'749	425'341	-77'592	5
<b>Total du passif</b>		<b>2'707'553</b>	<b>4'584'832</b>		

Le bilan détaillé figure à l'annexe 1 du présent rapport.

#### Note 1

Les disponibilités sont composées par les montants en dépôt sur le compte de chèques postaux, sur les comptes UBS ainsi que par les montants en caisse au 31.12.2014.

#### Note 2

Les débiteurs au 31.12.2014 sont en baisse par rapport au 31.12.2013 en raison de l'encaissement des factures dans un meilleur délai ainsi qu'à la temporalité de la facturation.

### **Note 3**

Nous constatons le remboursement du solde dû à la Ville de Morges via le compte courant existant entre les deux entités.

De plus, nous observons que le montant facturé par la Ville de Morges pour la maintenance et le support informatique, à savoir un montant de CHF 174'048 en 2014 (2013 : CHF 164'970) a été classifié en 2014 dans les passifs transitoires tandis que ce montant était classifié en 2013 dans les engagements courants. Cette différence de présentation n'a toutefois aucune conséquence sur les comptes de fonctionnement et correspond uniquement à un changement de présentation du bilan.

### **Note 4**

La forte baisse des passifs transitoires est due au paiement d'un acompte de CHF 1'000'000 par la PRM à la Ville de Morges pour le bénéfice issu de la signalisation. De plus, nous constatons que la différence entre la facturation des acomptes et les charges effectives est en baisse par rapport à 2013.

Comme mentionné dans la note 3, une différence de classification de CHF 174'048 en 2014 (2013 : CHF 164'970) est constatée, ce qui explique une partie de la variation de la rubrique par rapport à l'année précédente.

### **Note 5**

En 2014, les fonds de réserves ont varié de la manière suivante :

- Prélèvement de CHF 72'006 pour l'achat d'un nouveau véhicule sur le Fonds de renouvellement de la flotte de véhicules ;
- Dissolution de CHF 5'586 sur les créances douteuses  
Ce fonds a pour but de couvrir le risque de défaut de paiement des débiteurs. Celui-ci correspond à 8% des créances ouvertes additionné du 100% des montants en contentieux.



### **3. Remarques et observations concernant les comptes**

#### **3.1 Remarques et observations concernant les comptes 2014**

##### Provision pour heures supplémentaires et vacances

Nous constatons que l'entité sous revue ne comptabilise pas de provision pour heures supplémentaires et vacances. La meilleure estimation possible des ressources humaines à ce sujet est de CHF 182'944.10 au 31.12.2014.

Nous vous recommandons de tenir compte les heures dues aux employés en fin de période et d'enregistrer cette provision dès l'exercice 2015, de manière à ce que les charges salariales reflètent les heures effectivement travaillées par les employés.

#### **3.2 Suivi des remarques et observations concernant les comptes 2013**

Les points signalés dans le rapport 2013 ont été régularisés, à l'exception de la remarque effectuée sur la composition du compte 9140.00.3022 « Demande d'adhésion à l'association de communes Police région Morges/PRM », qui ne permet pas d'établir clairement à quelle catégorie d'immobilisation il est fait référence. En effet, des actifs de natures diverses (informatique, motos, casques, publicité, etc...) y ont été comptabilisés. Ces actifs sont amortis sur une durée de 10 ans. Nous recommandons d'établir des catégories d'actifs immobilisés précises et d'y appliquer des taux d'amortissements en rapport avec la nature de chaque catégorie.



## **4. Liste des vérifications effectuées**

### **4.1 Approche d'audit générale**

Notre approche de contrôle est une approche orientée sur les risques.

En ce qui concerne l'association de communes Police Région Morges (PRM), notre approche est principalement basée sur :

- La compréhension de l'activité par le biais d'entretiens avec divers membres de l'Administration ;
- La stratégie de validations étendues orientées principalement bilan ;
- La revue analytique du compte de résultat.

### **4.2 Principales vérifications effectuées sur le bilan et le compte de fonctionnement**

#### *Bilan*

##### **Banque**

Vérification du solde au 31 décembre 2014 sur la base du solde indiqué sur les relevés bancaires.

##### **Débiteurs et comptes courants**

Vérification de l'exactitude du solde des débiteurs par vérification de la concordance entre la liste des postes ouverts extraite de la comptabilité auxiliaire et le solde au bilan au 31 décembre 2014.

Revue de la liste des postes ouverts et vérification de certaines pièces justificatives.

##### **Engagements courants**

Vérification de l'exactitude du solde des créanciers par vérification de la concordance entre la liste des postes ouverts extraite de la comptabilité auxiliaire et le solde au bilan au 31 décembre 2014.

Vérification de la concordance du solde du compte courant avec la Commune de Morges avec le solde figurant dans les comptes de la Commune.

##### **Passifs transitoires**

Vérification de l'exactitude des passifs transitoires par comparaison de la situation établie (inventaire) au 31 décembre 2014 avec le solde au bilan à la même date.

Vérification de l'existence des passifs transitoires par vérification des pièces justificatives sur la base d'un échantillonnage ciblé.

Vérification par échantillonnage que les factures reçues en 2015 concernant 2014 sont correctement provisionnées.

#### *Compte de fonctionnement*

Revue analytique du compte de résultat et explication des montants significatifs.

Test de plausibilité des charges sociales.



## 5. *Opinion*

Rapport de l'organe de révision  
Au Conseil intercommunal de  
L'association de communes Police Région Morges  
Morges

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de fonctionnement) de l'association de communes Police Région Morges pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de Direction, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Frédéric Coquoz

Lausanne, le 5 mai 2015

Annexe:

- Comptes annuels (bilan et compte de fonctionnement)

---

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, Case postale, 1001 Lausanne  
Telephone: +41 58 792 81 00, Facsimile: +41 58 792 81 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres